REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° : 2022_036

AR Prefecture

005-200034502-20220302-2022_036-DE
Reçu le 07/03/2022
Publié le 07/03/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 2 mars 2022

L'an deux mille vingt et un le deux du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 25 février 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient absents : Mme Aurélie DESSEIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Roland BERNARD, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Virginie LE TOUMELIN ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

COTISATIONS 2022

Monsieur Le Maire

Rappelle que des appels de cotisations ont été sollicités auprès de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur au titre de l'exercice 2022.

Présente les organismes qui ont d'ores et déjà formulé des demandes ainsi que les montants des cotisations associés :

Organisme	Montant cotisation 2022
VILLES ET VILLAGES FLEURIS	175,00€
VILLAGES VACANCES FAMILLES - VVF	200,00€
AMF 05	848, 89€
CAUE 05	200,00€
STATION VERTE	850,00€
FONDATION DU PATRIMOINE	160,00€
COMMUNES FORESTIERES	550,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** l'adhésion de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2022 ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	19	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 07 MARS 2022
Affiché ou publié le : 07 MARS 2022

Ainsi fait et délibéré le 2 mars 2022

Pour copie conforme
Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)